

CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Article 1:

Référence / n° de convention : CONVENTION ...

Entre les soussignés :

1 - Organisme de formation MASTER CLASS FORMATION, SIRET 788 891 513 00020 :

Enregistré sous le n° de déclaration d'activité : 42670493867 auprès du préfet de région de Strasbourg représenté par M. Patrick BALL

2 - Le client : RAISON SOCIALE + ADRESSE

Enregistré sous le n°SIRET : SIRET

Est conclue la convention suivante :

1 - Intitulé : Marketing Digital

2 - Nature de l'action au sens de l'article L.6313-1 du code du travail :

Les actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances.

3 - Dates :

Date de début : 15/11/2022

Date de fin : 30/12/2022

4 - Durée et horaires de l'action de formation : 28 heure(s), de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

5 - Lieu de l'action de formation : Adresse client ou centre de formation de « VILLE »

6 - Modalités de déroulement (moyens techniques et pédagogiques mis en œuvre)

La formation est réalisée à l'aide de support formateur (vidéoprojecteur, documentation, charges diverses...). Apports méthodologiques, étude de cas, et autodiagnostic, alternés avec des exercices pratiques et des cas concrets pouvant se présenter dans l'entreprise. Apport des expériences de l'intervenant.

7 - Type de formation (formation en présentiel, à distance, mixte...) : formation présentielle

8 - Nature de la sanction de l'action de formation et modalités d'évaluation jalonnant ou terminant la formation (certificat, examen, quizz, contrôle continu...) :

Attestation de fin de formation, questions/réponses tout au long de la formation, QCM pour terminer la formation.

9 - Effectif de l'action de formation (nom et prénom du/des stagiaires/s) :

Nom et Prénom	Date de naissance	Poste	Besoins spécifiques ?(PMR, allergies...)
A SAVOIR	A SAVOIR	Employé(e)	A SAVOIR
A SAVOIR	A SAVOIR	Employé(e)	A SAVOIR
A SAVOIR	A SAVOIR	Employé(e)	A SAVOIR

10 - Moyen de contrôle de l'assiduité (attestation d'assiduité + feuilles d'émargement pour les formations en présentiel / attestation d'assiduité + relevé de connexion pour les formations à distance) :

Une attestation d'assiduité et des feuilles d'émargement.

Article 2:

En contrepartie de cette action de formation, le cocontractant s'engage à acquitter les frais suivants :

Frais de formation coût unitaire H.T :

3 800,00 € X 1,0 Forfait = 3 800,00 € H.T

Soit un total de : 3 800,00 € H.T

TVA (ou net de taxes en cas d'exonération TVA) : 760,00 €

Total général : 4 560,00 € T.T.C

Dont éventuels frais de déplacement : 0,00 €

Dont contribution éventuelle des financeurs publics : 0,00 €

Article 3: CLAUSE DE DEDIT

Les parties prenantes à la convention peuvent, ici, prévoir contractuellement leurs obligations financières réciproques en cas d'inexécution totale ou partielle de la prestation de formation.

Article 4:

La présente convention prend effet à compter de sa signature par l'entreprise.

Fait en double exemplaire à : HAGUENAU

Le : 14/10/2022

Pour l'entreprise
(Nom, qualité du signataire et signature)
Cachet de l'entreprise

Pour l'organisme de formation
(Nom, qualité du signataire et signature)
Cachet de l'organisme

MasterClass Formation
3 rue Maurice Kochlin - 67500 Haguenau
SARL au capital de 15 000€ - N° d'existence 426 704 938 67
TVA Intracommunautaire FR69788891513
SIRET 788 891 542 0020 - NAF/APE 8559A
contact@masterclass-formation.fr - 03 88 18 59 56
www.masterclass-formation.fr

Acceptez-vous de recevoir nos sollicitations (via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux)?

- OUI
 NON

J'atteste avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente *

* Réponse obligatoire

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1 Objet

Les présentes CGV s'appliquent à toute commande passée par des Clients auprès de Master Class Formation. Le Client se porte fort du respect des présentes CGV par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents.

2 Formations en présentiel

2.1 Remplacement d'un participant

Le client a la possibilité de remplacer le participant à la formation pourvu qu'il en assume l'entière responsabilité notamment en regard de l'OPCO.

2.2 Insuffisance du nombre de participants à une session

Master Class Formation a la possibilité de reporter ou d'annuler la formation sans pénalité en cas d'insuffisance du nombre de participants à une session.

3 Formations e-learning

3.1 Incompatibilité technique

Le client ne pourra pas se prévaloir, postérieurement au test préalable, d'une incompatibilité technique.

3.2 Droit d'usage personnel

L'identifiant et le mot de passe sont strictement personnels et confidentiels, placés sous la responsabilité exclusive du Client.

A ce titre, ils ne peuvent être cédés, revendus ni partagés.

En cas de violation de la clause, Master Class Formation se réserve le droit de suspendre le service, sans indemnité, préavis, ni information préalable.

4 Dispositions applicables à l'ensemble de l'offre de services Master Class Formation

4.1 Annulation des formations en présentiel à l'initiative du Client

Les dates de formation en présentiel sont fixées d'un commun accord entre Master Class Formation et le Client et sont bloquées de façon ferme.

En cas d'annulation tardive par le Client d'une session de formation planifiée en commun, des indemnités compensatrices sont dues dans les conditions suivantes :

- Report ou annulation communiqué au moins 15 jours ouvrés avant la session : aucune indemnité.
- Report ou annulation communiqué entre 15 jours et 48 heures avant la session : 50% est dues.
- Report ou annulation communiqué moins de 48 heures avant la session : 100% des honoraires relatifs à la session seront facturés au Client.

4.2 Caractéristiques du ou des module(s) de formation en ligne

La durée de formation est donnée à titre indicatif. Master Class Formation se réserve la faculté de modifier le(s) module(s) de formation proposé(s) sur sa plateforme référencée.

4.3 Garanties de Master Class Formation

Master Class Formation s'engage à mettre à disposition pour les stagiaires l'accès à la plateforme le temps qu'il faut pour le bon déroulement de la formation.

Le Client s'engage à informer immédiatement Master Class Formation dès qu'il constate un dysfonctionnement technique.

Master Class Formation fera ses meilleurs efforts pour que la plateforme référencée fonctionne de manière fiable et continue.

Toutefois, le Client reconnaît que nul ne peut garantir le bon fonctionnement du réseau internet.

Toute réclamation portant sur une non-conformité ou une anomalie du ou des module(s) livré(s) doit obligatoirement être formulée par écrit dans les 3 (trois) jours suivant la livraison des clés d'accès au(x) module(s).

4.4 Modalités de passation des Commandes

La proposition et les prix indiqués par Master Class Formation sont valables 1 (un) mois à compter de l'envoi du bon de commande. L'offre de services est réputée définitive et irrévocablement acceptée dès la réception par Master Class Formation de l'accord écrit du Client. Toutefois le Client a la possibilité sur son engagement en s'acquittant d'un montant égal à 50% des honoraires dues et ce, à titre de dédit. Il est précisé que le Client ne peut revenir sur son engagement au motif que son OPCO refuse la prise en charge totale ou partielle de la formation.

4.5 Facturation – Règlement

4.5.1 Prix

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes. Ils seront majorés de la TVA au taux en vigueur.

4.5.2 Conditions financières

Le règlement du prix de la formation est à effectuer, à l'inscription, comptant.

Les repas ne sont pas compris dans le prix de la formation, sauf exception

Les frais de déplacement du (ou des) consultant(s) ou du (ou des) formateur(s) ainsi que les frais de location de salle, de documentation et de location de matériel courant sont facturés en sus

4.5.3 Paiement

Sauf convention contraire, les règlements seront effectués aux conditions suivantes :

- Le paiement comptant doit être effectué par le Client, au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture ;
- Le règlement est accepté par règlement domicilié automatique (prélèvement), chèque, virement bancaire ou postal ;
- Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance, sauf mention différente indiquée sur la facture. En cas de retard de paiement, Master Class Formation pourra suspendre toutes les commandes en cours et désactiver l'accès au(x) module(s) E-learning, sans préjudice de toute autre voie d'action.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à 10% annuel. Master Class Formation aura la faculté de suspendre le service jusqu'à complet paiement et obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du Client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à Master Class Formation.

Conformément à l'article L 441-6 du Code de commerce, tout paiement postérieur à la date d'exigibilité donnera lieu au paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatif, si les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

4.6 Règlement par un OPCO

En cas de règlement par un OPCO, il appartient exclusivement au Client d'effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation, sauf accord préalable de MCF.

Si l'accord de prise en charge de l'OPCO ne parvient pas à Master Class Formation au premier jour de la formation, Master Class Formation se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

4.7 Limitations de responsabilité de Master Class Formation

La responsabilité de Master Class Formation ne peut en aucun cas être engagée pour toute défaillance technique du matériel, tout mauvais usage du ou des module(s) E-learning de formation par les Utilisateurs ou toute cause étrangère à Master Class Formation.

Quel que soit le type de prestations, la responsabilité de Master Class Formation est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client. La responsabilité de Master Class Formation est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation concernée.

En aucun cas, la responsabilité de Master Class Formation ne saurait être engagée au titre des dommages indirects tels que perte de données, de fichier(s), perte d'exploitation, préjudice commercial, manque gagner, atteinte à l'image et à la réputation.

4.8 Force majeure

Master Class Formation ne pourra être tenu responsable à l'égard du Client en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement de force majeure. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français et sans que cette liste soit restrictive : la maladie ou l'accident d'un consultant ou d'un animateur de formation, les incendies, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de Master Class Formation.

4.9 Obligation

4.9.1 De loyauté

Le Client s'interdit d'avoir des relations professionnelles avec les formateurs et ou animateurs de MCF dans les 12 mois suivants la formation sauf avis contraire de Master Class Formation. A défaut de respecter cet engagement, le Client devra verser à Master Class Formation une clause pénale d'un montant égal à 50% de la prestation réalisée avec le formateur

4.9.2 Du client

Le Client s'oblige à se conformer au prérequis exigés par la formation que le client voudrait suivre (EPI, certificat d'aptitude...) Pour les formations intra entreprise, le Client s'oblige de se doter du matériel général et nécessaire pour le bon déroulement d'une formation.

En cas de formation dans ses locaux, le client s'oblige de disposer du DURP, des assurances adaptées, de locaux adaptés à la formation.

Le Client s'astreint de signer les feuilles d'emargement par demi-journée.

4.9.3 Propriété intellectuelle

Master Class Formation est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle propose à ses Clients. A cet effet, l'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale) utilisés par Master Class Formation pour assurer les formations, demeurent la propriété exclusive de Master Class Formation. A ce titre ils ne peuvent faire l'objet d'aucune utilisation, transformation, reproduction, exploitation non expressément autorisée au sein ou à l'extérieur de l'entreprise du Client sans accord exprès de Master Class Formation. En particulier, le Client s'interdit d'utiliser le contenu des formations pour former d'autres personnes que son propre personnel et engage sa responsabilité sur le fondement des articles L. 122-4 et L. 335-2 et suivants du code de la propriété intellectuelle en cas de cession ou de communication des contenus non autorisée.

Toute reproduction, représentation, modification, publication, transmission, dénaturation, totale ou partielle des contenus de formations en ce compris, les module(s) E-Learning, ainsi que des bases de données figurant le cas échant sur la plateforme référencée de Master Class Formation, sont strictement interdites, et ce quels que soient les procédés et les supports utilisés. En contrepartie du paiement du prix correspondant, les modules E-Learning font l'objet d'un droit d'utilisation personnel, non cessible et non exclusif pour une durée limitée à une année à compter de l'ouverture des clés d'accès.

En tout état de cause, Master Class Formation demeure propriétaire de ses outils, méthodes et savoir-faire développés antérieurement ou à l'occasion de l'exécution des prestations chez le Client.

4.10 Confidentialité

Les parties s'engagent à garder confidentiels les informations et documents concernant l'autre partie de quelle que nature qu'ils soient, économiques, techniques ou commerciaux, auxquels elles pourraient avoir accès au cours de l'exécution du contrat ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à la conclusion du contrat, notamment l'ensemble des informations figurant dans la proposition commerciale et financière transmise par Master Class Formation au Client.

Master Class Formation s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que ses sociétés affiliées, partenaires ou fournisseurs, les informations transmises par le Client, y compris les informations concernant les Utilisateurs

4.11 Communication

Le Client accepte d'être cité par Master Class Formation comme client de ses offres de services, aux frais de Master Class Formation. Master Class Formation peut mentionner le nom du Client, son logo ainsi qu'une description objective de la nature des prestations, objet du contrat, dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle notamment sur son site internet, entretiens avec des tiers, communications à son personnel, documents internes de gestion prévisionnelle, rapport annuel aux actionnaires, ainsi qu'en cas de dispositions légales, réglementaires ou comptables l'exigeant

4.12 Protection des données à caractère personnel du stagiaire

L'accès aux données personnelles est strictement limité aux employés et préposés de l'entreprise, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées nécessaires à la gestion de la commande, sans qu'une autorisation du client ne soit nécessaire. Il est précisé que, dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont une obligation contractuelle de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, l'entreprise s'engage à ne pas vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du client, à moins d'y être contraints en raison d'un motif légitime (obligation légale, lutte contre la fraude ou l'abus, exercice des droits de la défense, etc.).

Dans le cas où le client ne souhaiterait pas/plus recevoir des messages promotionnels et invitations via courriers électroniques, messages SMS, appels téléphoniques et courriers postaux, celui-ci a la possibilité d'indiquer son choix lors de la finalisation de sa commande, de modifier son choix en contactant l'entreprise dans les conditions évoquées ci-avant ou en utilisant les liens de désinscription prévus dans les messages. Ce droit vaut également pour les personnes dont les données (notamment leur identité et leurs coordonnées) auraient été transmises, avec leur autorisation, à l'entreprise par des tiers, à des fins de prospection commerciale.

Pour toute information complémentaire ou réclamation, le client peut contacter la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (plus d'informations sur www.cnil.fr).

4.13 Droit applicable – attribution de compétence

Les présentes conditions générales sont régies par le droit français.

EN CAS DE LITIGE SURVENANT ENTRE LE CLIENT ET MASTER CLASS FORMATION A L'OCCASION DE L'EXECUTION DU CONTRAT, IL SERA RECHERCHE UNE SOLUTION A L'AMIABLE ET, A DEFAUT, LE REGLEMENT SERA DU RESSORT DU CHAMBRE DU TGI DE STRASBOURG.